

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
04 13 31 39 17

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : Soutien aux associations de lutte contre la précarité et de solidarité/santé.
Exercice 2019 : subventions de fonctionnement (3ème répartition) et d'investissement (1ère répartition).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2019.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 3 500 € en fonctionnement au titre du dispositif de soutien aux associations de lutte contre la précarité ;
- 2) 20 500 € en fonctionnement au titre du dispositif de soutien aux associations de solidarité/santé;
- 3) 602 080 € en investissement - biens mobiliers au titre du dispositif de soutien aux associations de lutte contre la précarité et de la solidarité/santé
- 4) 35 000 € en investissement - bâtiments au titre du dispositif de soutien aux associations de lutte contre la précarité, et de la solidarité/santé.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

